



Madame la Présidente du CHSCT,

Ce CHSCT se tient dans un contexte social tendu, à la suite d'une grève nationale et intersyndicale pour la défense de la Fonction Publique le 9 mai, à laquelle la FSU appelait. Un grand nombre de fonctionnaires ont ainsi exprimé leur rejet du projet de loi de transformation de la Fonction Publique qui prévoit entre autre la réduction du rôle des représentants des personnels en supprimant des compétences des CAP (promotion, mobilité). Lors de ces commissions, les délégués du personnel font un travail important de vérification des documents donnés par l'administration, ce qui permet de faire corriger des erreurs ou des oublis. Ils portent également à votre connaissance des situations individuelles et collectives, ainsi que des questions diverses concernant toute la profession.

Le travail que nous allons mener aujourd'hui montre bien à quel point le rôle des CHSCT et des commissaires paritaires est indispensable, car ils sont porteurs de la parole des personnels et peuvent mettre en lumière les écarts entre les objectifs du travail prescrit et les réalités de terrain.

Pour la FSU, les instances paritaires sont le fondement même du statut des fonctionnaires, ce sont elles qui permettent que les agents publics ne soient pas utilisés comme les salariés du privé, soumis aux pressions hiérarchiques et à l'arbitraire. C'est ce statut protecteur qui permet aux fonctionnaires, particulièrement aux enseignants, d'obéir à des valeurs, liberté, égalité, fraternité, en ayant la garantie de ne pas perdre son emploi lors des changements de gouvernement. Il est issu du contrat social d'après-guerre qui mettait les services publics et la sécurité sociale au cœur de la protection du citoyen. Nous assistons à la casse et au changement de ce contrat social.

Dans notre département, avec le recrutement des deux conseillères de prévention départementales, l'écoute attentive de nos demandes sur l'ordre du jour, le choix des thématiques de visite ou les problématiques étudiées en GT, le CHSCT-D-92 poursuit depuis bientôt 2 ans, ses travaux de manière plus régulière et plus sereine. Cela ne signifie pas que nous nous satisfaisions de l'absence de formation suffisante en SST des nouveaux personnels ou des personnels entrant dans le département, du développement insuffisant du DU et de l'absence de remontées de fiches de registres SST ou DGI. De même, le suivi des personnels en difficulté d'un point de vue santé cette année a fortement pâti de l'absence sur une partie de l'année des médecins de prévention.

Enfin, nous remercions encore cette année les personnels administratifs de la DSDEN pour leur contribution aux travaux de l'instance (mail avec convocation et documents envoyés en amont) et les conseillers (prévention ou sociaux) pour leur contribution à nos travaux.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre déclaration.